

Rouen, le

28 AVR. 2022

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ATTRACTIVITE ET
DEVELOPPEMENT
DIRECTION DES COLLÈGES ET DE L'ÉDUCATION
DIRECTION ADJOINTE TRAVAUX ET ÉQUIPEMENT DES COLLÈGES

Dossier suivi par : Sébastien LETHUILLIER
Tél. : 02.35.15.60.30
mél : sebastien.letuillier@seinemaritime.fr

MADAME VALÉRIE BIASSADILA
PRINCIPALE
COLLÈGE THÉOPHILE GAUTIER
49 RUE THÉOPHILE GAUTIER
BP 2008
76620 LE HAVRE

OBJET : Projet équipement mobile collégien
REF. : 2022-326 SL

Reçu le	03/05/2022
☐	Principal
☐	Principal Adjoint
☐	Gestionnaire
☐	Secrétariat
☐	CPE
☐	
☐	
☐	

Madame la Principale,

Des représentants de parents d'élèves et de professeurs de votre établissement m'ont fait parvenir des questions relatives au projet d'équipement numérique collégien. Je vous prie de trouver ci-après les éléments de réponse à leurs interrogations. Je vous remercie de bien vouloir leur remettre une copie de ce courrier.

L'académie de Normandie, dans son projet pédagogique pour le territoire, a pour finalité de développer les compétences du 21^{ème} siècle pour les élèves. Dans ce cadre, elle souhaite développer le numérique éducatif avec des objectifs de :

- citoyenneté numérique :
 - o développer l'autonomie
 - o développer la réflexion éthique
 - o penser de manière critique
 - o connaître et maîtriser les compétences numériques définies par le CRCN
- performance éducative :
 - o permettre la réussite de chaque élève
 - o inclure et rendre accessible
 - o différencier
 - o engager les élèves
- continuité éducative :
 - o continuité dans et hors la classe, notamment en période de crise
 - o pour les élèves empêchés

Fort de ces orientations, et ayant constaté, au gré des différentes périodes de la crise sanitaire que nous traversons, que les élèves du département de la Seine-Maritime ne disposent pas tous des mêmes conditions matérielles d'apprentissage et de réussite, les élus de la collectivité départementale, à l'unanimité, ont décidé de lancer ce projet d'équipement individuel des collégiens.

Pour ce faire, dès juillet 2021, une concertation a été engagée avec les services du rectorat et de la direction des services départementaux de l'éducation nationale. Ces derniers ont bien
.../...

confirmé à l'occasion de ces échanges que le projet départemental s'inscrit parfaitement dans les orientations éducatives du ministère de l'éducation nationale et qu'il constitue une réelle opportunité et une plus-value pour les élèves.

Sur la base de projets similaires en France, ces services m'ont confirmé que ce type d'outils est, par exemple, de nature à favoriser le travail personnel de l'élève, à faciliter le travail en groupe et la collaboration, à développer une école inclusive, à développer les compétences orales et à évaluer avec rétroaction immédiate.

Aussi, convaincu de l'utilité de ce projet pour les enfants et conforté par ces différents interlocuteurs du ministère, j'ai lancé de manière opérationnelle le projet, avec l'orientation forte pour les services de la collectivité d'avoir pour préoccupation permanente la concertation.

C'est ainsi qu'un groupe de travail s'est constitué, composé de principaux de collèges, de professeurs RRUPN, de la DRANE et du réseau CANOPE. L'ensemble des composantes du projet a été et est encore concerté avec ce groupe. Sachez que la décision de la typologie d'équipement, la tablette numérique, et du choix de ladite tablette ont fait l'objet d'avis favorables unanimes des membres du groupe de travail.

Dans le cadre du partenariat fort entre la collectivité et les services de l'éducation nationale autour de ce projet, sachez qu'un important plan de formation sera mis en place par le rectorat à l'attention des enseignants. Ce dernier a d'ailleurs été communiqué à l'ensemble des principaux de collèges courant mars. Son périmètre global et son contenu apparaissent d'ampleurs et à la hauteur du projet.

Concernant le sujet spécifique de l'inclusion, une articulation avec le réseau CANOPE est en cours de définition, cet acteur du projet étant spécialiste de ces questions.

Des démarches d'accompagnement des familles seront également mises en place avec des webinaires et tutoriels. Les référents numériques de la collectivité proposeront également des séances en présentiel.

De même, le Département a souhaité garantir le succès de ce dispositif par le prêt de tablettes très performantes. Ce sont ainsi des tablettes de type iPad 10.2 de capacité 64 Mo pour les élèves et 256 Go pour les professeurs qui seront fournies. Elles seront équipées d'un système de gestion reconnu et parfaitement adapté avec le logiciel JAMF School, solution de gestion de flotte et de gestion de classe disposant de très nombreuses références. Le choix des applicatifs installés sera défini par la DRANE, avec ensuite, une possibilité pour chaque établissement de faire évoluer ces ressources au regard de ses projets et besoins.

Enfin, concernant le dispositif de maintenance, les mises à jour des outils seront réalisées au collège via la solution de gestion de flotte. Un centre d'appel sera également à disposition afin de répondre aux questions spécifiques des usagers. À l'échelle d'un tel projet, pour mémoire quelques 18 000 équipements la première année et 55 000 à terme, ce dispositif apparaît à tous comme adapté.

Afin de pouvoir consulter des éléments plus précis sur les aspects pédagogiques et technique du projet, ainsi que des réponses précises aux questions les plus fréquentes, je vous invite à aller consulter la page spécifique à ce projet sur le site du Département :

<https://www.seinemaritime.fr/mon-quotidien/colleges/une-tablette-pour-les-nouveaux-collegiens.html>

.../...

Aussi, en raison de l'ensemble de ces éléments, je ne partage pas votre avis sur l'absence d'arguments pédagogiques et de concertation avec le terrain.

Ce projet a été totalement construit en partenariat avec les experts de la pédagogie et les futurs utilisateurs. Les personnes associées sont totalement représentatives et ont su me mettre en alerte afin d'améliorer sans cesse le projet.

Pour conclure mon propos, vous relevez des problématiques spécifiques au collège Théophile Gautier en stipulant que le réseau informatique est inopérant et fait l'objet de nombreuses pannes, que les ordinateurs sont anciens et les locaux s'avèrent être peu performants thermiquement.

En premier lieu, je tiens à vous rassurer sur le fait que le projet d'équipement numérique collégien vient en complément des dispositifs actuellement en vigueur et qu'aucune politique départementale ou de gestion ne sera supprimée ou réduite du fait de ce projet.

Je reste néanmoins surpris par vos dires. En effet, avant votre correspondance, l'établissement ne m'avait fait parvenir aucune difficulté majeure. Aussi, à la suite, j'ai fait diligenter un audit du site par la société Koesio et les services informatiques de la collectivité. Il s'est déroulé le 22 mars 2022 et n'a révélé aucune problématique réseau. Il apparaît uniquement quelques ordinateurs à remplacer, soit une situation sans commune mesure avec celle que vous décrivez.

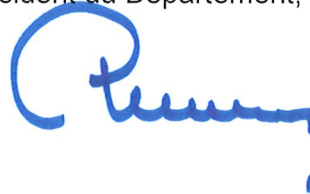
Concernant l'aspect immobilier, sachez que le département de la Seine-Maritime vient d'adopter son plan bâtiment durable, visant notamment à améliorer les performances énergétiques des collèges à l'échelle du patrimoine.

Également, je vous informe de la tenue d'une réunion avec les représentants de parents d'élèves le 28 Avril 2022.

J'espère que ce courrier vous apportera l'ensemble des éléments de clarification nécessaire autour du projet et qu'il permettra à la communauté éducative du collège Théophile Gautier d'apprécier son intérêt pour les enfants de cet établissement, pour qui, j'en suis convaincu, cet équipement s'avérera une plus-value importante afin de faciliter leurs apprentissages et de préparer leur avenir.

Je vous prie d'agréer, Madame la Principale, l'expression de ma considération distinguée.

Le président du Département,



Bertrand BELLANGER

